

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 9 À 12 ANS

valable à partir du : ____ / ____ / _____

Par la présente, je soussigné(e) _____,

responsable légal, autorise mon enfant _____

de se rendre seul aux horaires et endroits suivants :

jour de la semaine	heure de départ	où ? (maison, sport ou autre)	retour Maison Relais oui / non
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023/2024, sauf révocation de ma part.

Bascharage, le ____ / ____ / _____

signature du responsable légal